

## **L'Organisation internationale de la Francophonie condamne le coup d'Etat en Mauritanie**

Le Secrétaire général de la Francophonie condamne avec fermeté le coup d'Etat intervenu le 6 août 2008 en Mauritanie, en violation flagrante des dispositions de la Déclaration de Bamako de novembre 2000.

Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, déclare que « la rupture brutale de l'ordre légal et l'éviction par la force des autorités mauritaniennes issues d'élections libres et fiables, après une transition pacifique et exemplaire, sont totalement inacceptables ». Il regrette que les nombreux mécanismes prévus pour réguler la vie politique dans ce pays n'aient pas été dûment activés.

A la suite du coup d'état d'août 2005, le Conseil permanent de la Francophonie, conformément aux dispositions du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako, avait instauré des mesures de sanction contre la Mauritanie. Durant la transition, l'OIF s'était mobilisée aux côtés des acteurs nationaux pour apporter à ce pays un appui multiforme et continu afin de mener à bien le processus d'affermissement de la vie démocratique.

Dans l'attente des décisions pertinentes que prendront les instances compétentes de la Francophonie qu'il entend convoquer sur la base de l'alinéa 3 du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako, le Secrétaire général en appelle au plein respect de toutes les libertés fondamentales, à un retour à l'ordre constitutionnel et il exhorte toutes les forces politiques, la société civile et les amis de la Mauritanie à trouver rapidement les voies utiles pour le maintien de la paix civile et de la stabilité dans le pays.

**L'OIF compte 55 Etats et gouvernements membres, et 13 pays observateurs. Pour plus de renseignements sur la Francophonie : [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)**

### **Contacts Presse :**

**Julie Tilman**, attachée de presse du Secrétaire général, [julie.tilman@francophonie.org](mailto:julie.tilman@francophonie.org)